modalités précises d'application du contingentement des pêches. Par ailleurs, nous leur réouvrirons nos ports seulement quand nous aurons l'assurance que ces modalités donnent les résultats escomptés."

"Les discussions que nous avons eues avec l'Espagne et le Portugal ont également été encourageantes, a poursuivi le Ministre, et avant que n'ait lieu la réunion de l'ICNAF à Montréal, nous prévoyons rencontrer les fonctionnaires des pêcheries d'autres pays membres, comme les Etats-Unis, la Norvège, la Pologne et la République fédérale d'Allemagne."

M. MacEachen a précisé que ces rencontres, préparées et dirigées en "collaboration très étroite" par le ministère des Affaires extérieures et le ministère de l'Environnement (Pêches), avaient permis de faire ressortir l'importance que le Canada attache à la crise des ressources dans l'Atlantique nord et de faire connaître les sérieuses difficultés économiques auxquelles se heurtent les pêcheurs canadiens par suite de la surexploitation à laquelle se livrent depuis longtemps les flottes étrangères. "Les gouvernements étrangers commencent à se rendre compte que le Canada est déterminé à faire appliquer des mesures efficaces de gestion des pêches dans l'Atlantique nord, ce qui signifie une réduction de l'activité des flottes étrangères et l'application de strictes mesures de conservation, a ajouté M. MacEachen. Ils commencent également à se rendre compte que non seulement les intérêts primordiaux des Canadiens sont en jeu, mais que continuer la surexploitation actuelle ne ferait que nuire à tous les pays et risquerait même de sérieusement compromettre les chances de nourrir la population mondiale dans le siècle à venir."

M. MacEachen a souligné qu'à long terme la meilleure façon de prévenir ce danger serait de faire adopter une nouvelle disposition du droit de la mer qui étendrait la juridiction de l'Etat riverain en matière de pêche à 200 milles